



CONSEIL MUNICIPAL DE CERILLY DU 25 MARS 2021

COMPTE RENDU

Le 25 mars 2021, le conseil municipal de Cérilly, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Fabien THEVENOUX.

Présent(s) : Madame Christelle CHABOT, Madame Céline COUGNY, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Stéphane DESFORGES, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Nolwenn GALMARD, Monsieur Thierry LASSAUZE, Madame Claire LAYBROS, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Philippe PIERREL, Madame Christine RASTOILE, Madame Véronique SAMAIN, Monsieur Roger SOUCHAL, Monsieur Yannick SOURIOU, Monsieur Fabien THEVENOUX

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE, à l'unanimité, les comptes administratifs (CA) 2020, qui sont conformes aux comptes de gestion dressés par le comptable public. Les comptes administratifs retracent les réalisations (dépenses et recettes) de l'année 2020 :

- CA 2020 du budget principal :
résultat global (investissement + fonctionnement) : + 917 068,72 €

- CA 2020 du budget annexe lotissement Champ Coudray : résultat global : - 145 784.17 €

Le déficit du compte administratif lotissement s'explique par le fait qu'aucune vente de terrain n'a été réalisée au cours de l'exercice 2020 et par conséquent, ce compte restera déficitaire jusqu'au moment où l'ensemble des parcelles du lotissement seront vendues.

APPROUVE, les budgets primitifs 2021, qui peuvent se résumer ainsi :

- **Budget principal : 3 572 983,00 €**
 - Fonctionnement : 2 019 211,36 €
 - Investissement : 1 553 771,64 €

- **Budget annexe lotissement Champ Coudray : 293 568,34 €**

Les crédits ainsi votés vont permettre de poursuivre et de réaliser les travaux suivants au cours de cette année :

- Extension de la maison de santé pluridisciplinaire
- Réfection d'une partie de la toiture de la Salle des Fêtes,
- Rénovation des vestiaires du gymnase, remplacement de menuiseries extérieures et mise en accessibilité des sanitaires,
- Contrat de redynamisation du centre-bourg,
- Création d'un parcours patrimonial,
- Travaux de rénovation d'un logement de la Trésorerie puis de la maison du cimetière,
- Inventaire papier et informatisé avec mise à jour des concessions funéraires au cimetière communal,
- Réfection du Pont de Seguin,
- Rénovation du Monument aux Morts avec aménagement paysager,
- Rénovation des installations électriques des bâtiments communaux,
- Achat d'un bien immobilier à l'usage d'un local professionnel et d'un tiers-lieu,
- Changement de bornes électriques au camping municipal,

- Investissement en matériel informatique et standard téléphonique,
- Acquisition de matériels pour le service technique,
- Pose d'un compteur d'eau au parc des expositions,
- Divers achats de mobiliers (défibrillateurs, meubles et rideaux à la bibliothèque, ...).

APPROUVE les taux d'imposition 2021 tels qu'ils figurent ci-dessous :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **36,02 %** (13,15 % + 22,87 %) *
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : **37,09 %**

(*) la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée à partir de 2021 par le transfert de la part départementale de la TFPB à l'ensemble des communes (le taux 2020 s'élève à 22,87 % et s'additionne à celui de la part communale de la TFPB).

PREND ACTE de l'attribution du marché de travaux relatifs à la rénovation du gymnase pour la somme de 109 255,55 € HT, soit 131 106,66 € TTC.

DECIDE de contribuer au budget de l'assainissement non collectif du SEA Nord Rive Droite du Cher afin que celui-ci réalise en régie le diagnostic des assainissements non collectifs sur la commune de Cérilly, la participation communale s'élevant à la somme de 9 489,60 €.

DECIDE d'admettre en créances éteintes la somme de 252,44 € et en non-valeurs celle de 3 778,90 € sur le budget principal.

DECIDE de ne pas subventionner l'Association Aide à Domicile Nord Allier sise à Pouzy-Mésangy (03), la commune contribuant déjà à d'autres structures similaires en faveur des personnes en difficulté sur le territoire.

DECIDE d'attribuer une subvention de 700,00 € à l'association POLYMORPHE CORP en soutien de son projet de création d'un tiers-lieu culturel et agricole à la ferme-hameau du Rutin et **APPROUVE** sa demande de levée de constructibilité en dehors des PAU (parties actuellement urbanisées) pour la construction d'habitats réversibles sur des parcelles agraires.

DECIDE d'attribuer une subvention de 60,00 € à la section Jeunes-Sapeurs-Pompiers de Le Veudre (03) afin de financer une action de formation auprès d'un jeune pompier cérillois.

DECIDE d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de l'Allier ayant pour finalité la défense des intérêts des communes rurales, la cotisation annuelle s'élevant à 167,00 €.

DECIDE de dénommer un emplacement cadastré « avenue Jean Jaurès » destiné à recevoir une construction nouvelle et situé à l'extrémité du lieu-dit « Le Champ de La Garenne » ; DIT que cet emplacement sera par conséquent dénommé « Le Champ de La Garenne ».

DECIDE de louer le logement communal situé au 1^{er} étage du bâtiment de la Trésorerie à compter du 1^{er} avril 2021 à Madame CHIFFE Carole pour un loyer mensuel de 550,00 € charges de chauffage compris.

DECIDE de ne pas mettre à disposition de l'association « UN ESPOIR POUR UN SOURIRE D'ENFANTS » sise à Tréteau (03) un local communal fixe, mais de lui proposer un local de manière ponctuelle.

EMET un avis favorable à la vente du presbytère ; le diocèse et la municipalité souhaitent cependant conserver l'usage habituel de ce bien communal aux activités paroissiales.

Cérilly, le 8 avril 2021

Le Maire,

Fabien THEVENOUX